

## **Conservation Status of the Black Stork (*Ciconia nigra*) in Europe and in the World**

Maris STRAZDS

The existing data do not allow stating that the population of the Black Stork in Europe is increasing. A certain increase in some countries of Western Europe is entirely compensated by data inaccuracy or decrease in Eastern Europe. The total figure for increase in 1996-98 vs. 1990 is 604 pairs, while total inaccuracy amounts to 2124 pairs. From the current estimated population in Europe (6,600-9,700 pairs), 52 % are distributed in lowlands of Eastern Europe where they are at risk from the recent intensive development of forest industry. It is highly probable that the increase in Western Europe actually represents a shift of population from the East.

The rest of the population is distributed in Asia (2,000-3,200 pairs) and Southern Africa (1,000-1,500 pairs). The Asian population is least known, but the species is considered threatened in almost all its range in the Asian countries. The African population is entirely cliff breeding and is considered safe. Although no obvious

morphological differences are described, nor subspecies identified, DNA analysis may prove that both these populations are very isolated from the European one, as no gene exchange is known to take place.

This confirms that the conservation status as identified by TUCKER & HEATH (*Birds in Europe: their conservation status*. BirdLife Conservation Series 3. BirdLife International, Cambridge, 1994) for the Black Stork in Europe is inaccurate. The species is concentrated in Europe (67 % of the species' global population) where at least half of it is at risk. So the European conservation status shall be changed to SPEC2 but the exact category (either Rare or Vulnerable) shall be considered when accurate population data are available. The global conservation status considering the total population size and the situation of one third of its population shall be classified as Conservation dependent.

### **Statut de la Cigogne noire (*Ciconia nigra*) en Europe et dans le Monde**

Les données existantes ne permettent pas d'établir que la population de Cigogne noire est en augmentation en Europe. L'augmentation dans plusieurs pays d'Europe occidentale est en effet entièrement "compensée" par l'imprécision des données ou le déclin de l'espèce en Europe de l'Est. L'ampleur de l'augmentation de 1990 à 1996-98 est estimée à 604 couples, mais l'impré-

cision est de 2.124 couples. De la population estimée actuellement (6.600-9.700 couples), 52 % sont distribués dans les plaines de l'Europe de l'Est, où l'intensification de l'industrie forestière représente une grave menace. Il est hautement probable que l'augmentation constatée en Europe de l'Ouest n'est due qu'à un déplacement de la population de l'Est.

Le reste de la population est distribué en Asie (2.000-3.200 couples) et dans le sud de l'Afrique (1.000-1.500 couples). La population asiatique est la moins connue mais elle est considérée comme menacée sur l'ensemble de sa zone de reproduction. La population africaine niche entièrement en falaise et est considérée comme en bonne santé. Bien qu'aucune différence morphologique ne soit décrite, ni de sous-espèce identifiée, les analyses d'ADN prouvent peut-être que ces populations sont très isolées de celles de l'Europe et qu'aucun échange de gènes n'est connu.

Ceci confirme que le statut de préservation de la Cigogne noire, décrit par TUCKER & HEATH (*Birds in Europe: their conservation status*. BirdLife Conservation Series 3. BirdLife International, Cambridge, 1994), est erroné. L'espèce est concentrée en Europe (67 % de la

population totale) et au moins la moitié de celle-ci est menacée. Dès lors, son statut européen de protection devrait être ramené en deuxième catégorie (SPEC 2). Toutefois, lorsque des données de population précises seront disponibles, il faudrait alors considérer des catégories elles aussi plus précises (rare ou vulnérable ...). Dès lors, la Cigogne noire, en considérant l'ensemble de la population et la situation préoccupante concernant le tiers de celle-ci, devrait être classée comme espèce protégée nécessitant des mesures de conservation spécifiques.

Maris STRAZDS  
Latvian Ornithological Society  
Box Office 1010  
LV - 1050 Riga



G. Jadoul